



Quoi de Neuf !

A Raon aux Bois

Année 2024 n° 22

Janvier / Février

CULTURE Rendez-vous à ne pas rater !!!

Un moment "cocooning" avec vos enfants...

Marie-Claire et Kurt
"notre Conteur bénévole"
vous invitent

à une petite veillée nocturne
(soirée pyjama)

qui se déroulera à la Bibliothèque

**le Vendredi 26 Janvier 2024
de 18h00 à 19h00**

Les enfants pourront venir en pyjama accompagnés de leur doudou et munis de leur couette.

Les parents qui le souhaitent, pourront accompagner leur(s) enfant(s) en tenue décontractée.

*_*_*_*_*_*



Brioches et boissons chaudes viendront clôturer cette sympathique soirée.



TARIFS DE LOCATIONS

Retrouvez les tarifs de locations de salles et de matériels sur le site de la commune

www.raon-aux-bois.fr

Retrouvez-nous aussi sur :

- * Le site web
www.raon-aux-bois.fr
- * Sur Panneau Pocket
- * Sur Facebook Commune de Raon aux Bois



VIE PRATIQUE

MAIRIE

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 8h-12h / 14h-17h

Mardi : 8h-12h / 16h-17h

Mercredi : 8h-12h / 14h-17h

Jeudi : 8h-12h / 16h-17h

Vendredi : 8h-12h / 16h-17h



CONTACT

Tél : 03.29.62.21.18.

Email : raon.aux.bois@orange.fr

CONTACT EN CAS DE PROBLÈME

Fuite d'eau (par exemple)

Gérard TALIEU : 06.15.74.90.32

Jean-Luc BOUTIN : 07.78.38.65.93

Christian VITU : 06.11.63.19.84

Affaires scolaires

Gilles BONNE au 06.22.39.32.80

Affaires sociales

Cathy BRAND au 06.64.83.43.22

BIBLIOTHÈQUE



Marie-Claire

vous accueille le :

Mardi/Vendredi : 14h-18h

Mercredi : 10h-12h et 14h-17h

Samedi : 10h-12h

Tél : 03.72.60.60.74

Email :

bibliotheque@raonauxbois.fr

Heures du conte :
A la bibliothèque
à 16 H 15

les Mardis

16 Janvier

13 Février



Ludothèque Vivre En'Jeux :
de 10h à 12h

les Samedis

20 Janvier

03 Février

17 Février

QR Code
site Internet
de Raon aux
Bois :



Garderie , Péri-scolaire, Cantine

Réservation des activités sur le portail **BL Enfance**

Renseignements : contacter Jérôme Cornuault

au **06.22.37.10.90** ou à la Mairie

au **03.29.62.21.18**

Pour toute question, contacter Gilles

Bonne au **06.22.39.32.80**



Du côté du péri-scolaire...



Hausse du tarif des repas à la cantine scolaire

Suite à une augmentation , le de notre fournisseur, Ozanam, le tarif des repas de la cantine scolaire au 1er janvier 2024, passera à 6,10 € et 5,80 € pour un quotient familial inférieur à 800 €.

Du côté du Centre de Loisirs...

Le Centre de Loisirs accueillera les enfants durant la période des vacances scolaires du mois de Février 2024.

Un programme sera proposé aux parents prochainement





ALAMBIC...

La campagne de distillation débute le 23/10/2023 pour se terminer le 11/05/204.

Tarif à la journée particulier Raon aux Bois : 20 €

Tarif à la journée extérieur à Raon aux Bois : 35 €

BOIS DE CHAUFFAGE & PELLETS

LOTS DE NETTOIEMENT

Merci de bien vouloir venir vous inscrire en mairie

AFFOUAGES-BOIS LIVRE

La commune de Raon propose 8 stères de hêtre ou de chêne par foyer fiscal qui seront obligatoirement livrés à l'adresse du foyer fiscal

Aucune commande ne sera prise après le 31/01/2024

PELLETS:

Des palettes de pellets (granulés) sont disponibles au prix de 455€/palette



PENSEZ A ÉQUIPER VOS VÉHICULES !

La commune de Raon-aux-Bois fait partie des communes dans lesquelles le pneu hiver devient obligatoire à compter du 01 Novembre jusqu'au 31 Mars.



NEIGE, VERGLAS ET CHEMINÉES...

En période hivernale, il appartient aux riverains de balayer et ôter la neige devant leur maison ; chacun devra également enlever le verglas devant chez lui.

Afin d'éviter au maximum les feux de cheminée, il est indispensable de penser à procéder à leur ramonage.



DU CÔTÉ DES ENERGIES RENOUVELABLE

Avec la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023, l'état demande aux communes de positionner sur leur territoire des zones d'intégration ou d'exclusion de développement des énergies renouvelables.

Les services de la CAE (Communauté d'Agglomération d'Épinal) ont établi des cartes en s'appuyant sur les données du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) des Vosges centrales.

Les membres du conseil municipal et de la commission d'urbanisme du 22 novembre ont travaillé sur les grandes lignes de ce que seront la délibération sur les zones d'accélération.

Le 15 décembre, une réunion publique a réuni 55 personnes pour échanger sur le sujet et les travaux de la commission. Les options proposées ont permis de bien comprendre la position du conseil municipal.

Nous allons notifier les zonages, avec les relevés parcellaires demandés, sur le document et le proposer au vote en conseil municipal.



A propos du compostage...

Depuis le 1er janvier 2024, les communes ont l'obligation de proposer aux habitants une solution de collecte ou de tri des bio-déchets. Pour Raon Aux Bois, c'est le Sicoval qui porte cette compétence. Il développe des composteurs collectifs installés dans les quartiers mais incite aussi à acquérir un composteur individuel afin de gérer à proximité les biodéchets et réduire les coûts. Une valorisation naturelle de la matière, plutôt que son incinération est donc privilégiée. Une fois le cycle de murissement arrivé à terme, les usagers pourront retirer le compost et l'utiliser comme engrais pour leurs plantes et plantations. L'objectif est simple : réduire le poids des poubelles et des ordures ménagères.

Le Sicovad fait également appel à des maîtres composteurs. Ils peuvent ainsi rappeler aux habitants les règles d'utilisation des composteurs collectifs et les bons gestes à adopter.

Pour trouver le site de compostage partagé le plus proche de Raon https://www.sicovad.fr/carte_interactive.php...

✓ À volonté !

	Épluchures de fruits et légumes, en petits bouts
	Fruits/légumes abîmés
	Thé, marc de café et leurs filtres en papier
	Pâtes et riz (sans sauce)
	Cartonnets en petits morceaux (essuie-tout, cartons sans imprimés et non gras)
	Fleurs fanées sans terre
	Coquilles d'œufs broyées
	Coques de fruits secs (noisettes, noix...)

✗ Interdit !

	Sacs biosourcés
	Capsules de café biosourcées
	Viande, os, poisson
	Produits laitiers
	Coquilles (moules, huîtres, crustacés)
	Tontes de gazon
	Branchages
	Grosses racines de plantes, plantes malades
	Terre, sable, cendres
	Mégots

Pour plus d'informations sur le compostage : www.sicovad.fr



DU CÔTÉ DU JARDINAGE ET DES TRAVAUX

Travaux d'extérieurs

Horaires à respecter pour les travaux bruyants :

- ⇒ Jours ouvrables : de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 19h30
- ⇒ Le samedi : de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 19h00
- ⇒ Le dimanche : de 10h00 à 12h00



Après information en mairie et acceptation des voisins les plus proches, les travaux qui nécessitent une location d'engins pourront se faire les samedis et les dimanches de 7h00 à 19h00.

Taille de haies... A quelle époque ?

Attention ! Si vos haies nécessitent un entretien (taille, élagage...) profitez de la période durant laquelle c'est permis. C'est maintenant et ce, jusqu'à la fin mars, date à partir de laquelle la petite faune profite de cet abri en s'installant pour nicher. (*Arrêté n° 329/2021/DDT du 14/12/2021 réglementant les dates d'entretien des haies afin de protéger les oiseaux pendant la période de nidification*).



Sécurité avant tout !!!

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.



Aussi, pour des raisons de sécurité et de bons sens, il est demandé aux particuliers d'élaguer les branches débordant sur le domaine public ceci, afin de permettre aux riverains ainsi qu'aux différents services devant intervenir d'avoir une meilleure visibilité et de circuler en toute sécurité.

COLLECTE SAPINS DE NOËL EDITION 2023-2024

Avant qu'il ne perde toutes ses aiguilles, rapportez votre vieux sapin de Noël, il sera transformé en compost par le SICOVAD !



Hauteur maxi : 1m50
(ou en bouts équivalents)

Seul sera accepté à la collecte : le sapin naturel débarrassé de ses boules, guirlandes, exempt de neige artificielle et de sac à sapin.

Notre commune met à votre disposition jusqu'au dimanche 14 janvier 2024 inclus, un(des) lieu(x) de dépôt temporaire des sapins, situé(s) :

PARKING DU SEXY

sicovad

Pour tout renseignement, SICOVAD :
numéro vert 0 800 109 701 (appel gratuit)

Calendrier des manifestations

(Sous toute réserve d'annulation)

* Samedi 13 Janvier 2024 à la Salle Polyvalente à 14h30

L'ASCL organise un après-midi récréatif et dansant autour de la Galette des Rois

Offerte aux habitants de 64 ans et plus. Chaque personne concernée a reçu un courrier.

Renseignements au : 06 38 11 53 96



* Mardi 23 Janvier 2024 à la Salle Polyvalente à 18h00

Présentation de la rétrospective pour l'année 2023 et des projets pour 2024 (voir flyer ci-joint)

* Dimanche 11 Février 2024 à la Salle Polyvalente à 14h00

Loto organisé par la Confrérie "Les Rognons Blancs" ouverture des portes à partir de 13h00

Buvette et petite collation sur place

Réservation au : 06 61 10 54 38



* Samedi 17 Février 2024 à la Salle Polyvalente à 20h30

Julien Strelzyk, invité par le Club de Judo Raonnais, viendra présenter son nouveau spectacle sur l'immobilier, 5ème venue pour l'humoriste messin.

Petit résumé : "Après quelques galères personnelles dans le domaine, Julien a décidé de partir en immersion dans les agences immobilières et chez un notaire. Location, achat, déco, banque, notaires, déménagement, etc... Il fait un état des lieux de tous ces sujets". Fous-rires garantis. (voir flyer ci-joint)

<https://www.helloasso.com/.../julien-strelzyk-l-argent...>

A venir

* Samedi 16 Mars 2024 à la Salle Polyvalente

Soirée Saint Patrick organisée par les "Amis de l'Ecole"

* Samedi 23 Mars 2024 à la Salle Polyvalente

Spectacle "Mlle Serge" organisé par l'USAAR

* Dimanche 24 Mars 2024 à la Salle Polyvalente

Loto organisé par l'USAAR

* Samedi 06 Avril 2024 à la Salle Polyvalente

Soirée "Année 80" organisée par l'ASCL



Le mot du Maire

Bonjour à Toutes et à Tous,

Pour la municipalité 2023 se termine par la achèvement de notre plus gros projet, la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Nous sommes déjà très satisfaits de l'amélioration du confort thermique lié à cette campagne de travaux, les Raonnais qui utilisent la salle vous le confirmeront d'ailleurs.

D'un point de vue financier, nous mesurons déjà l'économie d'utiliser des plaquettes forestières produites avec du bois issu de la forêt communale comparé aux précédentes dépenses (fuel gaz et électricité). La plaquette forestière revient 5 fois moins cher que le fuel domestique!

En 2024, nous consacrerons toute notre énergie à la transformation du parcours Hêtre Zen au Bambois. Ce projet « circuit court » associe l'utilisation de bois local en collaboration avec le Lycée Malraux pour le sciage des grumes.

Cette action s'intègre parfaitement dans la dynamique de territoire centrée sur la forêt pour laquelle Raon Aux bois vient de recevoir (parmi 80 autres communes) le Label Forêt d'Exception pour une durée de 5 ans.

Par ailleurs vous trouverez dans cette édition une invitation du conseil municipal à une soirée de rétrospective 2023 qui aura lieu le 23 janvier.

Nous en profiterons pour vous faire part de nos projet sur 2024, en espérant que cette soirée vous soit agréable. Nous seront rejoints par nos élus parlementaires, départementaux et intercommunaux disponibles à cette date.

Pour ceux et celles qui n'auraient pas l'opportunité de nous rejoindre à cette date, nous tenons à vous souhaiter une belle année 2024. Que la santé vous accompagne et vous aident à porter vos projets !

Christian Vitu et son équipe